

Clinique Vétérinaire des Gratte-ciel

135 Cours Emile Zola

69100 Villeurbanne

04 78 84 46 70

## LA VACCINATION DU CHIEN

La vaccination permet de protéger votre chien contre des maladies contagieuses, parfois graves. Certaines peuvent être contagieuses pour l'homme.

Votre chien peut ainsi être protégé contre les maladies ci-dessous. Après les primo-vaccinations, les rappels se font le plus souvent à un rythme annuel.

- **Maladie de Carré** : maladie virale associant des symptômes digestifs, respiratoires, nerveux, cutanés ainsi qu'une hyperthermie. Généralement mortelle surtout chez les jeunes animaux ou les vieux chiens non vaccinés. Elle est peu rencontrée.

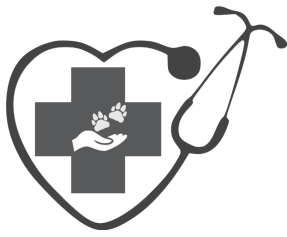
- **Hépatite de Rubarth** : maladie virale, contagieuse, à l'origine d'une hépatite (atteinte du foie) dont l'évolution est le plus souvent favorable sauf sur les jeunes animaux. Elle est peu rencontrée.

- **Parvovirose** : maladie virale avec fortes diarrhées, vomissements et maux de ventre. Très contagieuse, elle peut faire des ravages dans des collectivités (chenil, élevage...). Son issue est le plus souvent fatale surtout sur de jeunes chiots non vaccinés.

- **Leptospirose** : maladie due à un germe en forme de spire. La contamination se fait lors de baignade dans des mares, étangs ou rivières, ou par contact avec des urines de rongeurs contaminés. Les pêcheurs et leur chien sont particulièrement exposés, la vaccination est alors conseillée tous les 6 mois plutôt que tous les ans. Les symptômes sont principalement une gastro-entérite hémorragique, souvent compliquée d'une insuffisance rénale aiguë et/ou d'un ictère (jaunisse). Le traitement doit être agressif et l'issue peut être fatale. Cette maladie est transmissible à l'homme et peut être mortelle: il faut éviter le contact avec les urines de l'animal malade.

- **Maladies respiratoires** : plusieurs virus ou germes sont responsables de maladies respiratoires, parfois graves et souvent très contagieuses. Elles se disséminent principalement lors de rassemblement d'animaux (chenils, animaleries, cours d'éducation...). La vaccination est donc surtout conseillée (voire obligatoire) dans ces cas.

- **Rage** : maladie virale contagieuse pour l'homme. Les symptômes sont principalement neurologiques : modification de la voix, du comportement, accès de fureur, paralysie... et la mort est l'issue inévitable. Une particularité de cette maladie est la présence du virus dans la salive d'un chien contaminé AVANT que ce dernier ne présente de symptômes (jusqu'à 14 jours au maximum). C'est pourquoi tout animal qui mord une personne doit faire l'objet de 3 visites sanitaires auprès d'un vétérinaire, la première visite devant se faire dans les 24 heures après la morsure ; ceci même si le chien ou le chat est vacciné contre la rage. La législation concernant cette maladie est stricte. Ainsi, la **vaccination**, l'**identification** et un **passport** sont **OBLIGATOIRES** pour tout transit vers un pays étranger ou les DOM-TOM. Attention, pour être valable, une primo-vaccination doit être réalisée au moins 3 semaines avant le départ, et dans certains cas une prise de sang peut être nécessaire. La vaccination pour des animaux restant en France métropolitaine n'est plus obligatoire mais peut être conseillée dans certains cas.



## Clinique Vétérinaire des Gratte-ciel

135 Cours Emile Zola

69100 Villeurbanne

04 78 84 46 70

- **Piroplasmose** : maladie due à un parasite transmis par des morsures de tiques. Les principaux symptômes sont l'abattement, la fièvre, des urines couleur chocolat et parfois des complications rénales et hépatiques. Prise à temps, cette maladie possède un traitement spécifique, mais peut laisser des séquelles au foie et aux reins. La meilleure prévention reste l'application d'antiparasitaires externes (surtout au printemps et en automne mais pas exclusivement, des hivers ou des étés trop doux étant favorables aux tiques), qui peut être complétée par la vaccination (conseillée de préférence au début du printemps ou de l'automne.)

- **Autres maladies** : Dans certaines régions, des vaccins supplémentaires peuvent être conseillés. C'est le cas de la **Leishmaniose**, une maladie grave et potentiellement transmissible à l'homme, inoculée par de très petits moustiques (les phlébotomes). Si vous séjournez le long du pourtour méditerranéen avec votre chien, celui-ci doit être au minima protégé de ces moustiques avec un antiparasitaire adapté, que l'on peut compléter par une vaccination.